

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1799>

L'USTKE réclame la réintégration d'une employée de Stimex

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 22 mai 2012

Mis à jour le : mardi 22 mai 2012

UGTG.org



Aujourd'hui, Stimex subit une nouvelle fois un blocage. Notre syndicat réclame la réintégration d'une employée licenciée abusivement par sa direction.

À « *Licencier pour faute grave* » selon la direction, notre camarade n'a pas fait d'erreur professionnelle sur son lieu de travail. L'USTKE réclame sa réintégration immédiate et sans aucune mesure discriminatoire. Ce dossier traîne depuis le mois dernier où aucun compromis n'a été trouvé entre la direction et la Fédération des Commerces & divers de l'USTKE.

Sur le dernier accord proposé par la direction de cette société d'import/export : elle prévoyait sa réintégration sans aucune augmentation de salaire et avec une surcharge de travail.

Rappel : La mobilisation du syndicat s'est basée sur le fait que le co-gérant de Stimex a eu un comportement désagréable et discriminatoire envers notre adhérente et il lui demandait davantage de travail par rapport à sa fiche de poste initiale. Face à cette situation inacceptable, notre camarade a averti le syndicat sur les agissements de sa direction et elle leur a fait entendre qu'elle n'était pas d'accord avec leur méthode de management.

Une dernière proposition du syndicat datant de lundi dernier où un projet de protocole a été initié par nos responsables syndicaux qui notifiait sa reprise de travail reposant sur une augmentation de son salaire en rapport à son poste (chauffeur/livreur).

Des ajustements ont été même proposés si il devait y avoir des modifications sur la nature du travail.

L'USTKE réclame la réintégration d'une employée de Stimex

A l'heure actuelle, le syndicat attend patiemment des propositions concrètes de la direction et un retour immédiat sur la table des négociations.